

## Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du SIDERE du mercredi 18 octobre 2023 à 18h30 à Gilly

M. le Président Luc Pellet ouvre la séance à 18h30. Il remercie la Commune de Gilly pour son accueil. Cette séance n'était pas planifiée en début d'année, mais elle a été rendue nécessaire pour le délai pour les travaux à Dully, ainsi que pour la problématique de moules invasives.

### Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2023
3. Assermentations
4. Communications du bureau
5. Communications du CODIR
6. Préavis N° 22/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 261'800.00 pour poursuivre la lutte contre les moules invasives
7. Préavis N° 23/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 142'800.00 pour le remplacement d'une conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie à la Rue de Saint-Bonnet à Dully
8. Préavis N° 24/2021-2026 relatif à une demande de crédit complémentaire au préavis n° 17/2021-2026 de CHF 164'000.00 pour financer les travaux d'urgence 2023 de lutte contre les moules invasives
9. Divers et propositions individuelles

M. Luc Pellet propose de modifier l'ordre du jour pour faciliter la clarté du débat et la bonne compréhension chronologique de la problématique des moules. Il suggère de passer le point 8, préavis N° 24/2021-2026 avant les points 6 et 7, préavis 22 et 23/2021/2026. Cette modification est acceptée à l'unanimité. L'ordre du jour amendé se présente dès lors comme suit :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2023
3. Assermentations
4. Communications du bureau
5. Communications du CODIR
6. Préavis N° 24/2021-2026 relatif à une demande de crédit complémentaire au préavis n° 17/2021-2026 de CHF 164'000.00 pour financer les travaux d'urgence 2023 de lutte contre les moules invasives
7. Préavis N° 22/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 261'800.00 pour poursuivre la lutte contre les moules invasives
8. Préavis N° 23/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 142'800.00 pour le remplacement d'une conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie à la Rue de Saint-Bonnet à Dully
9. Divers et propositions individuelles

### 1. Appel

#### Présents :

Délégation fixe : Mmes Isabelle Gachet, Cécile Rod, MM. Colin Compondu, Olivier Dumuid, Régis Widmer, Kurt Muller, Luc Pellet, Martial Besson

Suppléants : M. Denis Dumartheray

Délégation variable : Mmes Binia Ris, Valérie Schlup, MM. Frédéric Baumgartner, Roland Widmer, Cédric Chabloz, Robin Mani, Jean-Michel Dumartheray, Bernard Graber, Steve Jaquier, Alain Fillettaz, Hans-Peter Brunner

Suppléants : Mme Coralie Pache, MM. Guillaume Favre, Sébastien Miaz, Carmelo Nicolo

Comité de direction : Mmes Myriam Gaillard-Houriet, Margareth Ruchti, MM. Jacques Cauderay, Eric George, Francis Mondoux, Claude Molteni, Jean-Pierre Moret, François Delafoge, Franz Buchegger, Jörg Dreier, Jürg Minder

#### **Excusés :**

Délégation fixe : M. Philippe Parmelin, Andreas Meyer, Olivier Roth

Suppléants : M. Nicolas André

Délégation variable : MM. Gérald Groux, Daniel Bovy, Philippe Clerc, Xavier Paternot, Rolf Keller, Cédric Panchaud, Christian Hay

Suppléants : MM. Raphaël Parmelin, Tanguy Rolaz, Pierre-Yves Bassin

Comité de direction : Mme Viviane Subri

#### **Absents :**

Délégation fixe : M. Didier Haldimann

Suppléants : Mmes Laurence Pinel, Florence Pernet, Natacha Jaquier, M. Nicolas Walter

Délégation variable : M. Baptiste Conti, Jacques Tschudin

Suppléants : MM. Pierre Wavre

Comité de direction :

Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. M Luc Pellet rappelle que les suppléants ne sont autorisés à voter que lorsqu'ils remplacent un représentant de leur Commune.

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2023**

Le procès-verbal de la séance du 21 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

## **3. Assermentations**

La Commune de Gilly a désigné M. Denis Dumartheray en tant que suppléant à la délégation fixe. Il doit donc être assermenté pour remplacer M. Olivier Roth, qui est excusé pour la séance de ce jour.

M. Denis Dumartheray est appelé et solennise la promesse légale.

## **4. Communications du bureau**

M. Luc Pellet rappelle les dates des prochaines séances, à savoir le mercredi 6 décembre 2023 à 18h30 (la séance de la Commission des finances est prévue le 8 novembre 2023). Les séances du Conseil intercommunal de 2024 auront lieu le 26 juin 2024, à 18h30 (séance de la Commission de gestion le 29 mai 2024) et le 11 décembre 2024, à 18h30 (séance de la Commission des finances le 13 novembre 2024).

Les Communes d'Allaman et de Féchy doivent désigner des suppléants à la délégation variable.

## **5. Communications du CODIR**

M. François Delafoge communique que le CODIR a mis fin aux rapports de travail avec M. Thierry Cuénod, chef de service, le 26 septembre dernier. En raison de la protection des données, les motifs qui ont conduit à cette situation ne seront pas communiqués, mais il ne s'agit pas de malversation. Pour le moment, l'intérim est assuré par le vice-président, M. Francis Mondoux et M. François Delafoge.

Au réservoir de Champ-Jaillet, la cuve de 2500 m<sup>3</sup> est vide et les travaux d'étanchéité viennent de débiter. Il faudra plusieurs mois pour exécuter ces travaux. Actuellement, seule la deuxième cuve de

1500 m<sup>3</sup> est en fonction. Cela reste suffisant, la demande étant nettement moins importante en automne, après les vendanges et en hiver.

Mme Myriam Gaillard-Houriet signale que, comme demandé, les procès-verbaux, les préavis et les décisions ont été ajoutés sur le site internet. Ils sont consultables sur le lien suivant : <https://sidere.ch/pv-oj-preavis-rapports-et-decisions-2021-2026/>.

**6. Préavis N° 24/2021-2026 relatif à une demande de crédit complémentaire au préavis N° 17/2021-2026 de CHF 164'000.00 pour financer les travaux d'urgence 2023 de lutte contre les moules invasives**

M. Jörg Dreier donne lecture des conclusions du Comité de Direction.

M. Steve Jaquier donne lecture des conclusions de la Commission des finances.

M. Bernard Graber donne lecture des conclusions de la Commission technique.

La Commission des finances déplore que le CODIR ait décidé d'exécuter les travaux prévus par ce préavis sans préalablement demander l'aval du Conseil intercommunal, ni d'en informer la Commission des Finances. Cette dernière comprend le caractère pressant et important des travaux. Cependant, il aurait été possible et désirable de l'informer des travaux prévus et de justifier l'urgence ne permettant pas d'attendre le prochain Conseil intercommunal, ceci avant de commencer les travaux. La Commission des Finances avait déjà exprimé sa déception de ne pas avoir été informée lors de la présentation du préavis N° 16/2021-2026.

Les travaux ayant déjà été effectués dans l'urgence et aucune restriction d'eau n'ayant été imposée au courant de l'été caniculaire de 2023, la Commission technique recommande d'accepter ce préavis. Toutefois, pour la seconde fois, elle demande au CODIR de bien vouloir informer les commissions concernées lors de travaux urgents.

Avant d'ouvrir la discussion, M. Luc Pellet salue M. Samuel Grossenbacher, qui représente le bureau d'ingénieurs qui suit les travaux du SIDERE.

Mme Cécile Rod rejoint les remarques de la Commission des finances et de la Commission technique. Finalement on se retrouve avec des montants de l'ordre de CHF 650'000.00 au niveau des travaux entrepris pour lutter contre la problématique des moules quagga. A l'époque, on nous avait parlé d'environ CHF 200'000.00. Il s'agissait d'une alternative censée être nettement moins coûteuse que de créer une conduite supplémentaire, mais qui avait un désavantage par rapport à la conduite supplémentaire, puisque cette dernière permet un entretien plus pratique et moins coûteux. On nous avait parlé d'un montant d'environ CHF 800'000.00 pour la conduite supplémentaire, les prix ont certainement augmentés depuis, mais on peut se demander si on a pris la bonne décision à l'époque. Si nous avions été avertis en amont, peut-être aurions réfléchi à l'intérêt de créer une conduite supplémentaire. M. Samuel Grossenbacher signale qu'il est important de rappeler certaines choses par rapport au montant. Il est surpris par le montant d'environ CHF 800'000.00 pour le remplacement de conduite. Il pense qu'il s'agit de ce qu'avait coûté la conduite il y a 30 ans. Pour le remplacement de la conduite aujourd'hui, on est sur des montants supérieurs de l'ordre de CHF 1'000'000.00 à 1'500'000.00. On reste clairement dans des montants plus bas par rapport au remplacement complet de la conduite. Ce remplacement complet pose un problème au niveau du temps. Un tel projet doit circuler au Canton, doit être mis à l'enquête, etc. Si on parlait d'un remplacement de conduite, ce serait un projet planifié pour les 2 prochaines années. On est face à des éléments qui sont connus au fur et à mesure qu'on investit la conduite. Il est clair que le remplacement complet de la conduite avec les méthodes et les exigences de sécurité d'aujourd'hui représente des ordres de grandeur différents.

Après vote, le préavis est accepté à l'unanimité.

## **LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE**

- vu le préavis N° 24/2021-2026 du Comité de Direction relatif à une demande de crédit complémentaire au préavis N° 17/2021-2026 de CHF 164'000.00 pour financer les travaux d'urgence 2023 de lutte contre les moules invasives
- entendu les rapports des commissions chargées d'étudier cet objet
- considérant qu'il a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

- d'autoriser le Comité de Direction à faire procéder aux travaux décrits
- d'autoriser le Comité de Direction à emprunter la somme de CHF 164'000.00 TTC auprès d'un organisme bancaire de la place aux meilleures conditions du moment
- d'amortir cette somme sur une durée de 10 ans

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 18 octobre 2023.

### **7. Préavis N° 22/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 261'800.00 pour poursuivre la lutte contre les moules invasives**

M. Jean-Pierre Moret donne lecture des conclusions du Comité de direction.

Mme Valérie Schlup donne lecture des conclusions de la Commission des finances.

M. Cédric Chabloz donne lecture des conclusions de la Commission technique

Ce préavis ne suscite aucune discussion.

Après vote, le préavis est accepté à l'unanimité.

## **LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE**

- vu le préavis N° 22/2021-2026 du Comité de direction du SIDERE relatif à une demande de crédit de CHF 261'800.00 pour poursuivre la lutte contre les moules invasives
- entendu les rapports des commissions chargées d'étudier cet objet
- considérant qu'il a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

- d'autoriser le Comité de Direction à faire procéder aux travaux décrits
- d'autoriser le Comité de Direction à emprunter la somme de CHF 261'800.00 TTC auprès d'un organisme bancaire de la place aux meilleures conditions du moment
- d'amortir cette somme sur une durée de 10 ans

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 18 octobre 2023.

**8. Préavis N° 23/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 142'800.00 pour le remplacement d'une conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie à la Rue de Saint-Bonnet à Dully**

M. Claude Molteni donne lecture des conclusions du Comité de direction.

M. Hans-Peter Brunner donne lecture des conclusions de la Commission des finances.

M. Robin Mani donne lecture des conclusions de la Commission technique.

Ce préavis ne suscite aucune discussion.

Après vote, le préavis est accepté à l'unanimité.

**LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE**

- vu le préavis N° 23/2021-2026 du Comité de direction du SIDERE relatif à une demande de crédit de CHF 142'800.00 pour le remplacement d'une conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie à la rue de Saint-Bonnet à Dully
- entendu les rapports des commissions chargées d'étudier cet objet
- considérant qu'il a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

- d'autoriser le Comité de Direction à faire procéder aux travaux décrits
- d'autoriser le Comité de Direction à emprunter la somme de CHF 142'800.00 TTC auprès d'un organisme bancaire de la place aux meilleures conditions du moment
- d'amortir cette somme sur une durée de 30 ans

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 18 octobre 2023.

**9. Divers et propositions individuelles**

- Néant

La parole n'est plus demandée, la séance est levée à 19h00.

Le Président  
Luc Pellet

La Secrétaire  
Claire-Lise Jorand